



# ACCO

## ACCORDS D'ENTREPRISE

### Fournisseur

Direction de l'information légale et administrative (DILA)

### Producteur

Direction Générale du Travail, ministère du Travail

### Nom de la base de données

ACCO

### Site de diffusion

<https://www.legifrance.gouv.fr>  
rubrique : « Accords d'entreprise ».

### Contenu

Les accords d'entreprise diffusés conformément à l'article du décret n° 2017-752 du 3 mai 2017 relatif à la publicité des accords collectifs

Ces accords peuvent concerner :

- les groupes,
- les entreprises,
- les établissements.

Sont diffusés :

- les accords conclus,
- leur(s) modification(s),
- leur suppression.

La base contient les accords d'entreprise conclus à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

A titre transitoire et jusqu'au 1er octobre 2018, les données ne comportent pas les noms et prénoms des négociateurs et des signataires.

Au-delà de cette date ces éléments sont publiés par défaut, sauf anonymisation demandée à la Direction générale du Travail et réalisée à la source par celle-ci avant diffusion.

### Nature des informations

Texte intégral de l'accord et métadonnées associées (raison sociale, secteur d'activité, code APE, ville et code postal, idcc, thème et titre de l'accord, date de signature, signataires).

### Contact

Direction de l'information légale et administrative  
Cellule Administration des Données  
26, rue Desaix – 75727 Paris Cedex 15  
[Donnees-Dila \[at\] dila.gouv.fr](mailto:Donnees-Dila[at]dila.gouv.fr)

Toutes ces informations sont disponibles sur le site <https://www.data.gouv.fr> et dans le répertoire des informations publiques de la DILA : <http://rip.journal-officiel.gouv.fr>

### Périodicité de la mise à jour

Les accords d'entreprise seront diffusés au fil de l'eau, au fur et à mesure de leur envoi par la Direction générale du Travail.

La diffusion peut intervenir jusqu'à 5 jours par semaine, du lundi au vendredi.

### Accès aux données

Les données et la documentation associée sont accessibles directement et gratuitement sur un serveur; le lien vers ce serveur est spécifié sur le site [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr).

### Conditions de réutilisation

Les données sont réutilisables gratuitement sous licence ouverte v2.0.

Les réutilisateurs s'obligent à mentionner :

- la paternité des données (DILA) ;
- l'URL d'accès longue de téléchargement ;
- le nom du fichier téléchargé ainsi que la date du fichier.

### Format des données

Les données mises à disposition comportent, pour chaque accord :

- Le texte intégral au format docx ou odt
- Les métadonnées au format XML.

Elles sont conformes au référentiel de DTD LEGIFRANCE.

### Stocks

Pour la première année, les flux seront mis à disposition au fil de l'eau.

A partir de la 2<sup>ème</sup> année, un stock est constitué; il contient les données de l'année précédente.

Régulièrement, et au minimum une fois par an, un nouveau stock est constitué : il contient les données du stock précédent et les modifications apportées sur la période écoulée entre les 2 stocks. La constitution d'un stock peut également intervenir suite à une évolution technique ou réglementaire.

L'utilisateur qui souhaite intégrer et/ou rediffuser les données pour la première fois s'oblige à utiliser l'ensemble des flux de la première année, le premier stock la deuxième année et le dernier stock mis à disposition les années suivantes.